

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Le dix-neuf novembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Etaient présents :

PALIN Karine	POUILLET Patrice
GOFFRE Jean-Claude	CHAUMEIL Arnaud
ANNETTE MAURIN	OLLIVOT Christelle
CROUAIL Jean-Pierre	FONSECA Rose-Marie
RAMPNOUX Chantal	JAROUSSEAU Nicolas
SORBIER Jean-Charles	LECCA Audrey
MARTINI France	LAURAND Gaëtan
MILLET Maryse	CLAUZEL Alexia

Absents excusés : Stéphane CRAVIOTTO (pouvoir à Jean-Pierre CROUAIL), CHEVALIER Nadia, DHERS Frédéric.

Jean-Charles SORBIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

N° DEL-19112020-1 : TRAVAUX DE VOIRIE 2020 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

**Rapporteur : M. Jean-Pierre CROUAIL
Adjoint au Maire**

Dans le cadre du programme 2020 des travaux de voirie, un appel public à concurrence a été publié sur la plateforme DEMAT AMPA pour la réalisation de travaux de voirie et assainissement pluvial chemin de la Curade (partie arrière des commerces).

Le Cabinet EDANLO INGENIERIE, Maître d'Oeuvre a procédé à l'analyse des offres des quatre sociétés candidates :

- CMR – 33260 LA TESTE DE BUCH
- Entreprise SARRAZY – Groupe COLAS – 33250 CISSAC MEDOC
- Entreprise SANZ TP – Groupe MOTER – 33250 PAUILLAC
- MALET – Groupe SPIE BATIGNOLLES – 33295 BLANQUEFORT

Au regard des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de consultation, et après une phase de négociation demandée à chacune des entreprises, l'offre de l'entreprise SARRAZY ressort comme étant la mieux-disante pour un prix de :

Tranche ferme :

52 150 € HT / 62 580 € TTC

Tranche optionnelle :

16 350 € HT / 19 620 € TTC

Soit un total de 68 500 € HT / 82 200 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de Jean-Pierre CROUAIL, Adjoint au Maire en charge de la voirie, à l'unanimité

- attribue le marché des travaux de voirie 2020 à l'entreprise SARRAZY ;
- charge le Maire de la signature de tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier, dont l'affermissement, le cas échéant, de la tranche optionnelle à engager sur l'exercice comptable 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à dix-neuf heures.

Récapitulatif des délibérations :

N° DEL-19112020-1 : Travaux de voirie 2020 – Choix de l'entreprise

Signature des élus présents

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	
SORBIER Jean-Charles	
MARTINI France	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	
CHAUMEIL Arnaud	
CRAVIOTTO Stéphane	Absent Pouvoir à Jean-Pierre CROUAIL
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	Absente
DHERS Frédéric	Absent
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	
CLAUZEL Alexia	